

REGLEMENT de la course nature la Jarras classic 2024

Course nature de 12km, Course nature de 6 km et Randonnée de 12km

ART 1 : La Course nature de la Jarras classic se déroulera le dimanche 14 Avril 2024 à partir de 9h

ART 2 : une course nature de 12km, une course nature de 6 km et une randonnée non chronométrée de 12 km

Les 3 événements sont ouverts à tous les coureurs masculins ou féminins nés en 2007 et avant. Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire

ART 3 : Le nombre de participants sur la manifestation est limité à 499 coureurs/marcheurs

ART 4 : Seules les inscriptions complètes seront prises en compte (date limite : 13 avril 2024)

- par internet via le site: www.endurancechrono.com

ART 5 : Les montants des inscriptions (hors frais) 13 euros pour le 12km

7 euros pour le 6km

10 euros pour la randonnée

ART 6 : Les retraits des dossards s'effectueront le dimanche 14 avril 2024 à partir de 7h à l'entrée du
Domaine Royal de Jarras

ART 7 : Chaque concurrent recevra à son inscription un cadeau de bienvenue

ART 8 : Le départ de chaque épreuve sera donné à l'entrée du Domaine Royal de Jarras, en la commune d'Aigues-Mortes, première course à partir de 9H

ART 9 : Équipement individuel : une réserve en eau individuelle est obligatoire

ART 10 : En cas d'abandon il est recommandé : - d'éviter de quitter le circuit

- d'essayer de vous rendre jusqu'au poste de bénévole suivant afin que votre abandon soit noté et qu'on vous aide à rentrer ou demander à un autre coureur de signaler votre problème

- de rapporter sa puce sur place au CHRONOMÉTREUR (Endurance chrono)

ART 11 : Il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours, un ravitaillement complet à l'arrivée sera fourni

ART 12 : En cas d'empêchement majeur, l'organisation se réserve le droit de modifier le tracé pour des raisons de sécurité. En cas d'annulation par décision préfectorale, les coureurs pourront choisir entre un report pour l'année suivante ou un remboursement de leur inscription

ART 13 : La course bénéficie de la présence d'un service ambulancier de l'UNASS.

Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les coureurs.

ART 14 : Une remise des récompenses aura lieu à l'issue de chaque course.

Seront récompensés : sur le 6km et 12km les 3 premiers scratch hommes et femmes, et les premiers de chaque catégorie homme et femme des catégories cadet à master

ART 15 – Un pointage sera effectué sur le parcours. Le dossard devra être visible durant toute la

course

ART 16 : La manifestation Jarras classic est organisée par l'association Mangez et bougez notre priorité, qui a réglementairement souscrit à cet effet, une assurance "responsabilité civile".

Chaque coureur est couvert par l'assurance de sa licence. Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique pendant et après la course

ART 17 : Lors de son inscription, chaque coureur/marcheur, s'engage à renoncer à tout droit à l'image

ART 18 : Chaque coureur/marcheur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepter toutes les clauses. Afin de respecter au mieux la programmation, le dispositif d'arrivée sera levé à 16H00.

Le comité d'organisation